

RÈGLEMENTS DU TIRAGE LOTO MOBILE 2023

1. La vente des billets pour le tirage débute le 4 novembre 2022 et se termine le 6 septembre 2023 à 23 h 59.
2. Tous les billets seront tirés à l'Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, G6V 3Z1.
3. Chaque billet donne une chance de gagner les 5 prix secondaires suivants :
 - 3.1 Un prix de 500 \$ applicable chez Provigo François Dionne tiré le 16 février 2023 à 11 h 45.
 - 3.2 Un prix de 500 \$ applicable chez Provigo Francis Descoteaux tiré le 16 mars 2023 à 11 h 45.
 - 3.3 Un prix de 1 000 \$ applicable chez Pelletier Déco Surfaces, tiré le 20 avril 2023 à 11 h 45.
 - 3.4 Un prix de 1 000 \$ applicable chez Centre de rénovation l'Ouilleur, tiré le 18 mai 2023 à 11 h 45.
 - 3.5 Un crédit essence de 1 000 \$ applicable chez Paquet et Fils tiré le 22 juin 2023 à 11 h 45.
4. Chaque billet donne une chance de gagner l'un des quatre prix suivants :
 - 4.1 Un crédit essence de 2 000 \$ applicable chez Paquet et fils, 1^{er} billet tiré le 7 septembre 2023 à 11 h 30.
 - 4.2 Un crédit de 5 000 \$ applicable chez Idée Tech Solarium! Ou 2 000 \$ en argent, 2^e billet tiré le 7 septembre 2023 à 11 h 30.
 - 4.3 Un crédit auto de 25 000 \$ ou un montant alternatif de 20 000 \$ en argent, 3^e billet tiré le 7 septembre 2023 à 11 h 30.
 - 4.4 Un crédit auto de 45 000 \$ ou un montant alternatif de 40 000 \$ en argent, 4^e billet tiré le 7 septembre 2023 à 11 h 30.
5. Pour participer au tirage de ces prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 7 septembre 2023 à 10 h au bureau de la Fondation.
6. Les noms des gagnants seront publiés dans les médias choisis par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, sur son site Internet www.fhdl.ca/loteries/ et sur sa page Facebook facebook.com/fondationhdl/
7. Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.
8. Le nombre de billets émis est de dix mille (10 000) au coût de vingt dollars (20 \$) pour un billet ou au coût de cinquante dollars (50 \$) pour trois billets chacun numéroté de 00001 à 10 000.

9. Les tirages seront effectués sous la vérification de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés.
10. La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis contactera les gagnants dans les 48 heures suivant les tirages et les prix devront être réclamés au bureau de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, dans un délai de trente (30) jours.
11. À la suite de la prise de contact, le gagnant aura (30) jours pour choisir entre le crédit auto et le montant alternatif en argent.
12. La date ultime pour se prévaloir du crédit auto est d'un an à partir de la date du tirage.
13. Ce tirage est tenu au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, G6V 3Z1.
14. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

Restriction :

Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus.

Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatives à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

Généralités :

Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables:

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.

Garantie :

Toute personne gagnante reconnaît que la seule garantie applicable au prix est la garantie habituelle du manufacturier ou fabricant et que la prestation des services liés à la livraison des prix est l'entière responsabilité du manufacturier, du concessionnaire désigné, du détaillant ou

du fournisseur. Afin d'être déclarée gagnante, et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne gagnante s'engage à signer une déclaration à cet effet.

RACJ N° : à venir